

Résidence d'artistes de La Prée



Présentation

L'abbaye de La Prée (36100 Ségry – département de l'Indre - Région Centre) appartient à l'association les petits frères des Pauvres. Elle est un lieu porteur de deux actions :

- La partie dite « Hôtellerie » du domaine est un établissement d'accueil de personnes âgées pour des séjours temporaires pendant l'hiver (15 octobre – 15 avril) et pour des séjours de vacances le reste de l'année. D'importants travaux seront réalisés de mars 2015 au début de l'année 2016, impliquant la fermeture de l'Hôtellerie pendant cette période.

- L'autre partie du domaine accueille la résidence d'artistes et une saison culturelle, sous l'égide de l'association Pour Que l'Esprit Vive.

La résidence d'artistes est un lieu de création, indépendant des dynamiques sociales de La Prée. Toutefois, toute initiative des artistes en direction des personnes âgées est bienvenue et encouragée.

Crée en 1991 par l'association Pour Que l'Esprit Vive dans les anciens bâtiments abbatiaux, la résidence d'artistes de La Prée est ouverte aux créateurs des sept disciplines suivantes :

- 1) peinture
- 2) sculpture
- 3) architecture
- 4) gravure
- 5) composition musicale
- 6) littérature
- 7) création artistique dans la photo, le cinéma et l'audiovisuel

L'Académie des Beaux-Arts apporte depuis 2002 son parrainage. Elle participe au comité de sélection ainsi qu'au soutien des résidents.

Artistes accueillis en résidence

1992-2014

(les dates entre parenthèses sont celles de l'arrivée en résidence des artistes)

Ahmed K. Abbas Al Safy, sculpteur et peintre (2005)
Chengbi-Seungpil An, compositeur (2001)
Gabriel Attic, écrivain (2008)
Nicolas Bacri, compositeur (1993)
Christophe Beau, violoncelliste (1995)
Sylvie Berry, sculpteur (2003)
Béatrice Bonnafous, peintre (2003)
Anne Bramard-Blagny,
cinéaste-documentariste (2009)
Marie Briffa, peintre (2013)
Virginie Buisson, écrivain (2013)
François Cayol, dessinateur, graveur (1999)
Françoise Choveaux, compositeur (1999)
Jean-Bernard Collès, compositeur (2009)
Jean-Louis Courtinat, photographe (2003)
Estelle Courtois, peintre (2003)
Laurent de Troïl, graveur (1998)
Jean Demelier, écrivain (2004)
Frank Denon, dessinateur, graveur (2001)
Bruno Dewaele, photographe (1995)
Bruno Ducol, compositeur (2014)
Xiaoqing Ding, dessinatrice (2011)
Mohamadou Ndoye Douts, peintre (2007)
Jacques Duron, cinéaste (2005)
Jean-Louis Florentz, compositeur (1993)
Philippe Forget, compositeur (2001)
Gabriel Foussard, peintre (2009)
Samuel Garreau, peintre (2014)
Hélène Garin, peintre, sculpteur (1994)
Alexandre Gasparov, pianiste, compositeur (2000)
Mauricio Gomes, peintre (2004)
Françoise Grandcolin, écrivain (2004)
Anne Gratadour, scénographe (1995)
Olivier Greif, compositeur (1998)
Vincent Guyot, compositeur (2004)
Stéphane Héaume, écrivain (2001)
Arnaud Hofmarcher, écrivain (1995)
Kirill Kamarov, peintre (2013)
Yann Kassile, cinéaste (2006)
Jan Krecjik, compositeur (2011)
Thierry Lancino, compositeur (1995)
Erwan Larher, écrivain (2011)
Gérard Macé, écrivain (2000)
Marie-Clémentine Marès, graveur (2009)
Benoît Menut, compositeur (2007)
Fabienne Morel, réalisatrice (2008)
Coralie Nadaud, graveur (2005)
Orion Papeleka, peintre (2011)
Olivier Pasquiers, photographe (2012)
Isabelle Pelissier, plasticienne (2013)
Olivier Penard, compositeur (2009)
Mûza Rubackyte, pianiste (1997)
Mathieu Schmitt, dessinateur, peintre (1997)
Marie-Thérèse Schmitz, écrivain (2013)
Gilles Silvestrini, compositeur (2003)
Tatiana Smelova, pianiste (2000)
Hélène Thiébault, musicologue (1993)
Pierre Thilloy, compositeur (1999)
Guy Tournaye, écrivain (2011)
Vartan Tovmasyan, peintre (2007)
Hu Wei, cinéaste (2010)
Dominique de Williencourt, violoncelliste,
compositeur (1992)
Guillemette de Williencourt, sculpteur (1992)
Jean-Claude Wolff, compositeur (2006)
Bernard Yannota, clarinettiste (1995)
Etienne Yver, peintre (1999)

Conditions

- **Candidats et projets**

Les candidats doivent s'être distingués par des travaux soumis à l'approbation du comité de sélection.

Le travail réalisé au cours de la résidence à La Prée doit correspondre au projet exposé dans la demande initiale du candidat. Ce projet ne saurait être substantiellement altéré sans justification. Si le projet venait à être altéré de façon conséquente l'artiste est invité à en faire part à l'association et à présenter les modifications ou le nouveau projet.

Les résidants sont tenus de remettre à l'association chaque trimestre la trace du travail qu'ils ont réalisé, sous la forme adaptée (dessin, photo, film, compte-rendu, copie, CD, ...).

S'il le désire et à sa demande, le résidant peut être accompagné plus personnellement par un membre de la commission durant son séjour à La Prée.

Les résidants et anciens résidants sont tenus de faire mention de leur séjour en résidence à La Prée à l'invitation de l'association Pour Que l'Esprit Vive à chaque occasion, lors de créations, expositions, diffusions de leurs œuvres et dans leur curriculum vitae.

- **Age / nationalité / francophonie**

La maîtrise de la langue française est indispensable, mais il n'existe aucune condition de nationalité, ni de limite d'âge.

- **Mise à disposition d'un logement**

Être artiste accueilli en résidence à La Prée revient à se voir attribuer un logement dans un cadre privilégié et propice à la création. Cet accueil ne s'étend pas aux moyens de subsistance ou de création. Les résidants doivent assurer eux-mêmes les conditions de leur vie sur place pendant ces onze mois. Les artistes ne reçoivent ni bourse ni soutien financier de l'association pendant leur temps de résidence. Chaque résidant assure personnellement la charge et l'organisation de sa vie quotidienne (déplacements, ménage, nourriture).

Les logements mis à la disposition des résidants sont meublés et pourvus des équipements, ustensiles, vaisselle et linge nécessaires à la vie quotidienne.

Selon la discipline pratiquée, un atelier ou une salle de travail complémentaire peut également être mise à la disposition des résidants.

Un piano peut être mis à disposition des compositeurs, et une presse en taille douce pour les graveurs.

Des espaces collectifs de réception et de travail à l'intérieur et/ou à l'extérieur, peuvent être utilisés par chaque résidant, à condition qu'ils soient respectés et remis en ordre après chaque utilisation personnelle.

Un règlement de la résidence relatif à l'organisation de la vie quotidienne sera remis aux résidants au moment de leur accueil sur place. Un contrat de séjour sera établi entre l'association et le résidant avant son arrivée à La Prée. Ce contrat précise les conditions d'accueil, les dates du séjour, le logement affecté au futur résidant et lui demande de s'engager à respecter le mode de comportement qui assure la qualité de vie et de travail caractéristique du lieu.

- **Durée et calendrier**

La date limite de réception des candidatures par l'association est le 30 avril 2015.

Le comité de sélection se réunit au cours du mois de mai et ses décisions sont publiées le 1^{er} juin 2015. Les résidents sont nommés pour une période de onze mois, à partir du 1^{er} octobre 2015. Le temps passé à La Prée doit représenter au moins 220 jours au total et égale à au moins 30 jours pour une période de deux mois consécutifs. L'association se réserve le droit de mettre fin au contrat de résidence artistique si ces conditions n'étaient pas respectées.

Pour une bonne organisation de la résidence et pour des raisons de sécurité, il est demandé à chaque résident de prévenir le responsable de La Prée de ses absences.

- **Accompagnants et visiteurs**

Dans le cas où les résidents souhaitent s'installer à La Prée avec leur conjoint et/ou enfant, ils doivent prendre contact avec l'association.

Si les résidents désirent recevoir des visites à La Prée, ils sont tenus de s'adresser à l'association afin de pouvoir disposer d'un appartement ou d'une chambre supplémentaire pour accueillir les visiteurs en fonction des disponibilités. La durée de séjour des visiteurs ne peut excéder 7 jours.

- **Situation géographique / permis de conduire**

La Prée se situe à 13kms d'Issoudun (gare SNCF) et à 5kms d'un village commerçant. En raison de cette situation géographique, la possession du permis de conduire par les résidents est une condition indispensable à leur installation sur place.

- **Visite du domaine et rencontre avec l'association**

Une visite de La Prée est recommandée au moment de la candidature, et indispensable en cas d'installation.

Il est souhaitable que l'artiste prenne contact avec l'association lors de sa candidature, pour un entretien téléphonique ou une rencontre.

Renseignements :

Association Pour Que l'Esprit Vive

Bureau :

69 Bd de Magenta - 75010 Paris – Métro : Gare de l'Est
Tél. : 01 42 76 01 71 – mail : residenceartistes@pqev.org

Résidence d'Artistes de La Prée :

Abbaye de La Prée – 36100 Ségry
Tél. : 02 54 21 34 68 – mail : residenceartistes@pqev.org

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés ou remis à l'association Pour Que l'Esprit Vive avant le 30 avril 2015.

Adresse d'expédition du dossier :

Pour Que l'Esprit Vive
Résidence d'artistes
69 boulevard de Magenta - 75010 Paris - FRANCE

Chaque dossier comprendra :

- une lettre de motivation faisant ressortir les raisons qui incitent le candidat à se présenter à la résidence d'artistes de La Prée, incluant le projet de recherche ou de travaux qu'il envisage d'y exécuter,
- Un curriculum vitae comprenant notamment les études poursuivies, diplômes, prix, et distinctions obtenus, les expositions réalisées et, le cas échéant, des publications.

Présentation du travail :

- Plasticiens : une sélection de reproductions d'œuvres récentes de son choix. Un support numérique peut être ajouté en complément du dossier mais ne peut constituer à lui seul la présentation du travail de l'artiste,
- Compositeurs : deux œuvres composées au cours des deux dernières années à la fois sous la forme de partitions et d'enregistrements (un par œuvre avec indication de titre, durée, date de composition),
- Auteurs-réalisateurs en cinéma ou audiovisuel : une œuvre de leur choix (fiction, documentaire de création, animation, film expérimental) réalisée dans les deux années précédentes, et/ou un projet en cours d'écriture présenté sous la forme d'un synopsis développé, d'un traitement ou d'une continuité dialoguée ; les copies de visionnage seront reçues sur format DVD exclusivement (avec indication du titre, durée, année de réalisation),
- Ecrivains : un exemplaire d'une œuvre publiée au cours des trois années précédentes et le script ou le projet d'une œuvre en cours ou à venir, avec le projet de publication et d'édition,
- Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat précise qu'il est le seul auteur des œuvres soumises au jury. Dans le cas d'œuvres effectuées en collaboration, le ou les coauteurs doivent être déclarés (nom, prénom, qualité, adresse), leur part dans la réalisation de l'œuvre doit être précisée,
- Une enveloppe de retour du dossier artistique.

Documents administratifs :

- Le formulaire de demande d'admission complété,
- Une copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- Une copie du permis de conduire (français ou international),
- Un certificat médical constatant que l'état de santé du candidat lui permet d'occuper la place demandée dans le cadre de la résidence,
- Un extrait de casier judiciaire (ou l'équivalent pour les ressortissants de pays étrangers).

Formulaire de demande d'admission

Résidence d'artistes de La Prée – Période : oct. 2015/ août 2016

*(Merci de remplir le formulaire en lettres majuscules
et de le joindre au dossier de candidature)*

Pour Que l'Esprit Vive
une vision engagée de l'art
association reconnue d'utilité publique

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à (ville, pays) :

Nationalité :

N° de téléphone :

N° de téléphone portable :

Adresse :

.....

.....

Email :

Situation familiale :

Nombre d'enfants :

Artistes français ou résidant en France :

N° de Sécurité Sociale :

N° AGESEA :

N° Maison des Artistes :

N° SACEM :

Je, soussigné(e) (*Prénom, Nom*), sollicite mon admission à la
résidence de La Prée en qualité de (rayer les mentions inutiles et choisir une seule spécialité) :

- 1) peinture
- 2) sculpture
- 3) architecture
- 4) gravure
- 5) composition musicale
- 6) littérature
- 7) création artistique dans la photo, le cinéma et l'audiovisuel

Pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016, je souhaite venir accompagné(e) de :
mon/ma conjoint(e) :

enfants : (nombre – âge)

Fait à : le :

Signature :